



Rapport annuel 2015

Contenu

Avant-propos	3
Asbl Synerjob	5
Historique de la coopération interrégionale et de Synerjob	5
- Accords de coopération sur la mobilité interrégionale	5
- Création de l'asbl Synerjob	6
- Missions de l'asbl Synerjob	7
Partenariats	8
- Flandre (VDAB) – Wallonie (Le FOREM)	8
- Flandre (VDAB) – Bruxelles (ACTIRIS)	9
- Région wallonne (Le FOREM) et Communauté germanophone (ADG)	9
Information sur les offres d'emploi et le marché du travail	11
Le « flux » automatique	11
L'harmonisation des métiers et des domaines d'étude pour faciliter la recherche d'emploi	11
Rapprocher les chercheurs d'emploi et le travail	13
Jobdatings	14
Inscription comme demandeur d'emploi auprès des autres partenaires Synerjob	14
Sans renforcement des compétences, rien ne va plus	15
Différents types de projets de formation sont en cours:	15
- Projets opérationnels	15
- Projets stratégiques	15
- Le suivi des réseaux européens et des EFP (Enseignement et formation professionnels)	16
- Suivre une formation dans une autre région	16
Formations en langues	17
Soutien préparatoire	17
Soutien d'accompagnement	18
La Sixième Réforme de l'Etat	19
Synerjob goes international	20
Synerjob et l'Europe	20
- Réseau européen des services publics de l'emploi	20
- Réforme d'EURES	21
- L'emploi des jeunes et la Garantie pour la jeunesse	23
Synerjob et l'AMSEP	26
Annexes	28
Adresses	28
Membres du Conseil d'Administration de Synerjob au 31/12/2015	29
Dates des séances en 2015	29

Avant-propos

En tant que services publics de l'emploi et de la formation professionnelle, nous occupons une place centrale au sein la société. Cela signifie que nous devons en tant qu'organisations être « agiles » pour répondre aux évolutions du marché de l'emploi, aux décisions politiques et à l'innovation sociale. Cela exige de la confiance, gagner la confiance, mais aussi la donner en offrant un service spécifique, ciblé aux demandeurs d'emploi, aux travailleurs et aux employeurs.

Cette confiance, nous devons la gagner chaque jour et essayer de la garder. Dans le cadre de la sixième réforme de l'État, les services publics de l'emploi et la formation professionnelle ont reçu de nouvelles compétences mais l'impact de cette réforme de l'Etat sur le monde du travail ne se fera ressentir qu'à partir de 2016 et bien au-delà. La façon dont nous relevons ces nouveaux défis, révélera la véritable force de nos organisations.

Aussi, à partir de 2016, l'exercice du contrôle de la disponibilité des demandeurs d'emploi par nos institutions nous amène à construire de nouveaux liens entre les activités d'accompagnement des demandeurs d'emploi et celles relatives à l'évaluation de leurs efforts et ce, dans le cadre d'une approche personnalisée et responsabilisante.

Cela constitue assurément un défi important pour l'année 2016.

La gestion de mesures fédérales transférées comme les Agences locales pour l'Emploi se réalise dans un premier temps à l'identique par rapport à ce qui prévalait avant le transfert des compétences. Dans chaque Région concernée, des initiatives sont prises ou envisagées afin d'intégrer ce dispositif dans la politique d'emploi régionale.

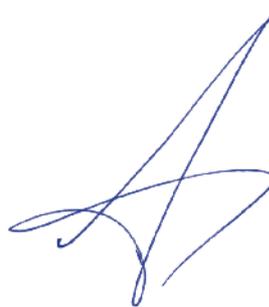
En effet, face aux évolutions constatées sur le marché du travail, il importe de développer une approche de sécurisation des parcours professionnels qui permette aux personnes qui perdent leur emploi de rebondir au plus vite dans une autre activité professionnelle. Mais cette logique de sécurisation des parcours professionnels doit également viser à créer les conditions pour qu'un intérim, un CDD ou un stage en entreprise soient utilisés comme tremplin pour une insertion plus durable.

Cela implique d'élargir notre offre de service par rapport notamment à l'appui à apporter par rapport aux transitions professionnelles. A cet égard, des actions de formation toujours plus adaptées et plus flexibles en partenariat avec les entreprises constituent un levier essentiel.

Il y a certainement des signes positifs. Si en raison de l'offre de services étendue et renouvelée basée toujours davantage sur 'travailler avec les compétences', plus de personnes changent d'emploi, cela crée des opportunités pour d'autres qui peuvent combler ces postes vacants. Mais il en faut davantage pour réduire structurellement l'écart entre les personnes qui ont un emploi et celles qui n'en ont pas. Si nous voulons que les personnes d'origine étrangère et en particulier les réfugiés en provenance de zones de conflit comme la Syrie puissent également s'intégrer chez nous, nous devons les aider sérieusement car l'inclusion socio-professionnelle, ainsi que la réduction des inégalités et des discriminations à l'embauche font partie des missions constitutives de nos services publics d'emploi.



Fons Leroy
Président de Synerjob



Marie-Kristine Vanboeckstal
Vice-Présidente de Synerjob

Asbl Synerjob

Historique de la coopération interrégionale et de Synerjob

Accords de coopération sur la mobilité interrégionale

Dans le cadre de l'accord de coopération interrégionale du 24 février 2005, la Région de Bruxelles-Capitale, la Région wallonne, la Région flamande, la Communauté flamande, la Communauté germanophone et la Commission Communautaire Française ont convenu de promouvoir une plus grande mobilité entre les régions. Depuis lors, le VDAB, Le FOREM, ACTIRIS, BRUXELLES FORMATION et l'ADG collaborent étroitement avec pour objectif d'insérer sur le marché de l'emploi autant de chercheurs d'emploi que possible mais aussi d'encourager leur mobilité. L'accord incite les services à :

- échanger les offres d'emploi de manière plus intensive ;
- sensibiliser les demandeurs d'emploi et les employeurs à la mobilité interrégionale ;
- promouvoir et organiser ensemble des cours de langues et des actions de formation en rapport avec la mobilité interrégionale ;
- assurer la concordance des dénominations de métiers, de fonctions en vue d'améliorer les échanges d'informations et de garantir une meilleure transparence du marché de l'emploi;
- coopérer à la réinsertion des travailleurs victimes d'un licenciement collectif ;
- amorcer des actions spécifiques entre Bruxelles et la périphérie.

La Région de Bruxelles Capitale, la Région wallonne et la Région flamande ont conclu un accord de coopération en juillet 2005 et mai 2006 pour l'exécution du dernier article de cet accord, qui comprend les collaborations suivantes :

- création de trois "Boutiques Locales de l'Emploi" néerlandophones à Bruxelles;
- programme de promotion des formations en langues à Bruxelles;
- création d'une agence d'intérim social à Bruxelles.

En 2011, ces dispositions ont été rassemblées dans un nouvel accord de coopération comprenant:

- l'interaction interrégionale entre Bruxelles et la périphérie avec de nouveaux objectifs chiffrés pour le VDAB et ACTIRIS, avec la zone de l'aéroport comme une des priorités;
- la reconnaissance des trois boutiques de l'emploi locales comme partenaires sur le marché de l'emploi bruxellois;
- un programme complémentaire de formations en langues sur Bruxelles;
- une synergie plus grande entre le Bncto (Comité Néerlandophone Bruxellois pour l'Emploi et la Formation) et ACTIRIS en termes de gestion de la diversité;
- la coordination de l'accompagnement des jeunes diplômés et de l'alternance.

Par l'accord de coopération du 3 juillet 2008 entre les gouvernements de la Région Wallonne et de la Communauté Germanophone, l'accord de coopération du 26 novembre 1998 fut modifié. Cet accord poursuit l'objectif de renforcement des partenariats entre Le FOREM et l'ADG à différents niveaux :

- favoriser la mobilité interrégionale des chercheurs d'emploi et des travailleurs;
- intensifier les collaborations entre Le FOREM et l'ADG et renforcer l'accord de coopération conclu le 27 mai 2004 entre les deux organismes;
- renforcer les collaborations en matière d'apprentissage des langues et l'accès aux centres de compétences.

Ces objectifs furent atteints par la mise en place de différents projets de partenariat entre Le FOREM et l'ADG et par la conclusion d'une convention de partenariat le 26 février 2013 entre Le FOREM et l'ADG dans le cadre de l'utilisation des applications donnant accès aux bases de données « entreprises » et « particuliers » de l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi et du partage des frais financiers liés à cette coopération.

Création de l'asbl Synerjob

Le 3 juillet 2007 marque la création de l'asbl Synerjob par le VDAB, Le FOREM, ACTIRIS, BRUXELLES FORMATION et l'Arbeitsamt der Deutschsprachigen Gemeinschaft (ADG). Cette asbl est une fédération des services publics de l'emploi et de la formation en Belgique. Par la collaboration et l'échange d'idées ou de pratiques 'gagnantes', les partenaires créent une synergie qui leur permet d'aborder les problèmes des marchés de l'emploi régionaux de façon plus efficace et efficiente. Les fonctionnaires dirigeants de ces organismes représentent leurs services publics respectifs au sein du Conseil d'Administration de Synerjob. Celui-ci se réunit tous les 2 mois pour discuter de nouveaux projets, soutenir les actions en cours et suivre l'avancée des groupes de travail. La composition de ce Conseil d'Administration figure dans les annexes.

Missions de l'asbl Synerjob

Synerjob a pour objet de conjuguer les efforts afin de faire face aux défis du marché du travail, et ce dans le respect des missions, tâches et compétences de ses membres et du Conseil d'Administration. Ceci sous-entend notamment :

- analyser et prendre en charge ensemble les problèmes du marché du travail belge;
- effectuer ensemble des analyses du marché du travail;
- acheter ou développer ensemble des outils et méthodologies;
- prendre des positions communes lors d'un forum supranational selon les règles de représentation internationale ;
- conclure des partenariats communs dans le cadre de projets européens ou autres;
- mettre en commun les connaissances et échanger les bonnes pratiques sur les sujets liés au marché du travail.

Toutes les actions ont pour but de co-construire ou d'entreprendre autour d'un (ou de) projet(s) commun(s) (avec au moins deux partenaires Synerjob par projet). Chaque partenaire y engage ses propres moyens en vue d'atteindre les résultats visés.

Depuis 2013, Synerjob s'est doté d'une mission supplémentaire ; celle-ci consiste à se proposer comme 'point de contact unique' pour la Belgique dans le cadre de dossiers européens liés aux compétences des services publics de l'emploi et de la formation professionnelle. En effet, la Commission européenne exige des Etats membres qu'un point de contact unique soit désigné pour des programmes comme EURES, Garantie pour la jeunesse et le réseau européen des Services Publics d'Emploi (ENPES). Le but premier est de faciliter la transmission d'informations de et vers la Commission européenne.

C'est la raison pour laquelle les membres de Synerjob ont décidé de s'organiser entre eux. Synerjob est formellement le point de contact unique, mais, concrètement, l'un des membres qui joue le rôle de coordination dans le cadre d'un tour de rôle préalablement concerté.

Les défis auxquels les membres de Synerjob doivent répondre sont de taille. Ils se dessinent par rapport à la sixième Réforme de l'Etat qui prévoit un transfert de compétences du niveau fédéral au niveau des Régions, à d'importants dossiers européens, mais aussi à une gestion plus efficace des offres et demandes d'emploi et de formation. C'est pourquoi les membres de Synerjob ont décidé de créer en 2013 un groupe de travail stratégique qui proposait vers la fin de 2013 un cycle de gestion 2014 - 2016, ainsi qu'un premier plan annuel qui a débuté en janvier 2014 et qui s'est poursuivi par un plan annuel pour 2015.

Partenariats

La situation du marché de l'emploi diffère d'une région à l'autre. Dès lors, une plus grande mobilité interrégionale allège l'inadéquation de l'offre et de la demande. A cet égard, des partenariats ont été créés entre le VDAB et ACTIRIS, entre le VDAB et Le FOREM, et entre Le FOREM et l'ADG.

Flandre (VDAB) – Wallonie (Le FOREM)

De 2008 à 2015, des conseillers spécialisés du VDAB et du Forem ont travaillé dans des zones qui se situent à proximité de la frontière linguistique. Leur mission était de favoriser l'engagement des chercheurs d'emploi et d'organiser des jobdatings et du jobhunting à cet effet.

Depuis 2015, les conseillers du FOREM sont progressivement intégrés dans la nouvelle structure de la direction 'employeurs'. Ils continuent à gérer les offres d'emploi provenant du VDAB mais gèrent également les offres d'emploi provenant d'employeurs wallons. Il est prévu que vers la fin de 2016, tous les conseillers soient intégrés au sein de la nouvelle structure.

Les réalisations en 2015:

5.631 offres d'emploi flamandes 'validées' ont été transmises par le VDAB au FOREM. De plus, le VDAB et Le FOREM ont organisé plusieurs jobdatings qui donnaient l'occasion à des employeurs flamands et des chercheurs d'emploi wallons de se rencontrer.

Grâce aux services spécifiques des conseillers, au moins 2.135 Wallons ont pu trouver un travail en Flandre (chiffre basé sur le croisement de données DIMONA de chercheurs d'emploi wallons et les entreprises qui ont une offre d'emploi dans le cadre de la mobilité interrégionale).

Grâce à l'échange automatique des offres d'emploi, des candidatures spontanées, des actions communes et les activités de soutien pour les chercheurs d'emploi wallons fournis par les conseillers bilingues du FOREM (inscription auprès du VDAB, aide dans la rédaction du CV en néerlandais, préparation de l'entretien du candidat, information sur le marché du travail en Flandre, ...), au moins 15.008 chercheurs d'emploi wallons ont trouvé un emploi en Flandre en 2015 (chiffre basé sur des données de DIMONA de chercheurs d'emploi wallons qui ont trouvé un emploi dans des entreprises qui ont uniquement des sièges en Flandre).

Flandre (VDAB) – Bruxelles (ACTIRIS)

En 2015, ACTIRIS a reçu 1.150 offres d'emploi 'validées' pour un équivalent de 1.708 postes d'emploi de la part du VDAB. ACTIRIS a activement mobilisé (c'est-à-dire invité, informé, testé, préparé et accompagné) à cet effet 10.282 demandeurs d'emploi bruxellois.

Grâce aux actions entreprises par des conseillers spécialisés, 1.820 Bruxellois ont trouvé du travail en Flandre en 2015 (chiffre basé sur le croisement de données DIMONA de chercheurs d'emploi bruxellois et les entreprises qui ont une offre d'emploi dans le cadre de la mobilité interrégionale).

Région wallonne (Le FOREM) et Communauté germanophone (ADG)

Entre l'ADG et Le FOREM, il existe un partenariat visant à promouvoir la mobilité interrégionale, notamment en matière de formation professionnelle et d'aide à la recherche d'emploi.

En 2015, au total, 71 chercheurs d'emploi germanophones ont suivi une formation du FOREM, alors que 43 chercheurs d'emploi de Wallonie ont suivi une formation de l'ADG.

Outre une communication réciproque systématique des calendriers de formation, la collaboration entre les centres du FOREM et de l'ADG s'est également concrétisée par les actions suivantes :

- La mise à disposition de places dans les entreprises d'entraînement pédagogique du FOREM aux stagiaires de l'ADG.
- La participation de stagiaires du FOREM aux ateliers « accueil au téléphone » en allemand aux centres de formation de l'ADG.
- La possibilité pour les demandeurs d'emploi de l'ADG de participer à des essais « métiers » organisés par le FOREM.

Depuis le 26 février 2013, l'ADG a accès aux bases de données « entreprises » et « particuliers » du FOREM. La convention s'inscrit dans le cadre de l'accord de coopération du 24 février 2005 concernant la mobilité interrégionale des chercheurs d'emploi. Le FOREM et l'ADG ont convenu d'affecter des conseillers à la réalisation de cet objectif au sein de la direction régionale du FOREM de Verviers.

Sur le plan opérationnel, cela se traduit comme suit :

les conseillers de l'ADG viennent dans les bureaux du FOREM pour avoir accès aux chercheurs d'emploi wallons afin de les mettre en relation avec leurs offres d'emploi ;

- pour les entreprises de la Communauté germanophone qui déposent leurs offres d'emploi sur le site internet du FOREM : prise en charge de ces offres « portail » de la région germanophone : contact avec l'employeur, validation, rédaction de l'affichette, diffusion de l'offre d'emploi vers les canaux de diffusion, mise en relation avec les chercheurs d'emploi via « matching » et suivi ;
- pour les entreprises de travail intérimaire de la Communauté germanophone qui déposent leurs offres d'emploi sur le site internet du FOREM : prise en charge de ces offres « portail » de la région germanophone : contact avec l'employeur, validation, rédaction de l'affichette, diffusion de l'offre d'emploi vers les canaux de diffusion du FOREM et suivi. Gestion active en fonction du besoin ;
- échange hebdomadaire par mail des offres d'emploi entre Le FOREM et l'ADG ;
- envoi hebdomadaire des affichettes des offres d'emploi dont Le FOREM a estimé que la diffusion vers l'ADG était pertinente et répondait au besoin de l'employeur ;
- prise de contact avec un conseiller de l'ADG pour que l'offre d'emploi du FOREM soit traitée activement par l'ADG. Dans ce cas, l'ADG copie l'offre du FOREM et la soumet aux chercheurs d'emploi de la Communauté germanophone, en fonction du besoin de l'employeur ;
- contacts réguliers entre le service PFI et les conseillers de l'ADG sur les bonnes pratiques sur les plans de formation ;
- contacts réguliers entre les Conseillers Entreprises et les conseillers de l'ADG en matière d'aides à l'emploi fédérales (veille, échange de dossiers).

En 2015, 27 chercheurs d'emploi wallons ont débuté une formation individuelle professionnelle dans une entreprise située en Communauté germanophone et 16 chercheurs d'emploi germanophones ont effectué un PFI dans la région de langue française (15 PFI et 1 PFI Jeune).

Information sur les offres d'emploi et le marché du travail

L'échange d'informations sur les offres et les demandes d'emploi est favorisé à travers:

Le « flux » automatique

Depuis juin 2006, le VDAB, Le FOREM et ACTIRIS transmettent automatiquement et réciproquement des offres d'emploi et les publient sur les sites internet respectifs des partenaires. Ces offres d'emploi correspondent aux fonctions critiques, à celles qui restent ouvertes très longtemps, à celles qui proviennent d'une autre Région, ou celles qui sont en général difficilement satisfaites. De cette manière, des dizaines de milliers d'offres d'emploi sont échangées chaque année.

Ainsi, en 2015, 75.817 offres d'emploi flamandes furent reçues par Le FOREM et 65.840 offres d'emploi flamandes furent reçues par ACTIRIS tandis que le VDAB recevait 24.510 offres d'emploi de la part du FOREM et 4.710 offres d'emploi de la part d'ACTIRIS. Le FOREM a reçu 5.092 offres de la part d'ACTIRIS et ACTIRIS a reçu 16.282 offres du FOREM.

L'harmonisation des métiers et des domaines d'étude pour faciliter la recherche d'emploi

Passage au matching entre offres d'emploi et candidats sur la base d'un même référentiel de compétences

Les partenaires Synerjob utiliseront désormais une nomenclature des compétences commune pour le matching automatique des offres et chercheurs d'emploi.

Ils s'appuieront à cet effet sur la base de données métiers Rome v3/Competent, développée par le SERV et le VDAB sur le modèle du ROME v3 du service français pour le placement des travailleurs Pôle emploi. L'objectif est d'utiliser ce référentiel sur l'ensemble du marché du travail belge.

Un accord de coopération entre les partenaires Synerjob et le SERV a été signé le 19 mars 2015 afin de valider officiellement cette démarche. L'objectif déclaré est en effet d'associer le ROME v3/Competent au système de gestion des compétences actuellement utilisé par les services publics de l'emploi et de la formation professionnelle en Belgique.

Le groupe de travail interrégional ROME v3/Competent soutient les préparatifs pour l'opérationnalisation de l'utilisation de ROME v3/Competent aux fins du matching chez les différents partenaires Synerjob, et veille à ce qu'une version identique du contenu soit disponible en français et en néerlandais; la faisabilité d'une version en allemand est en cours d'analyse.

La reconnaissance par les fournisseurs de formation des compétences acquises dans le dossier des chercheurs d'emploi, ainsi que et le développement ultérieur du "flux automatique" via HR-XML fait également partie des priorités.



Des mines joyeuses après la signature de la convention chez (de gauche à droite) : Olivia P'Tito (BRUXELLES FORMATION), Fons Leroy (VDAB), Peter Kerremans (SERV), Robert Nelles (ADG), Caroline Copers (SERV), Basilio Napoli (Le FOREM) et Nathalie Hasaerts (ACTIRIS).

Rapprocher la recherche d'emploi et le travail

Les semaines de l'emploi, bourses à l'emploi et jobdatings ont été des outils importants pour promouvoir la mobilité interrégionale.

Une initiative exemplaire pour rapprocher les chercheurs d'emploi et le travail est « Brussels Airport House ». Il s'agit d'un service 'one stop' unique, au cœur même du terminal de l'aéroport, où l'on trouve de manière centralisée toute information utile concernant les possibilités de travail à Brussels Airport. Brussels Airport House est une initiative commune de divers partenaires et autorités impliqués dans les questions d'emploi et de transports publics.

Le VDAB, la société de développement provincial (POM) du Brabant Flamand, VOKA, Brussels Airport, De Lijn, Airport Academy, la Province du Brabant Flamand et le comité de concertation économique et sociale RESOC de Hal-Vilvorde en sont les initiateurs. Il est important également de souligner l'étroite collaboration engagée avec les homologues bruxellois et wallons des différents partenaires, tels BECI, UWE, Brussels Metropolitan, ACTIRIS, Le FOREM, SNCB et STIB. Brussels Airport House offre aux intermédiaires du marché de l'emploi un accès aisé aux employeurs et aux membres du personnel à l'aéroport. Dans le même temps, les chercheurs d'emploi désireux de travailler à l'aéroport sont les bienvenus afin de rechercher avec le VDAB, ACTIRIS et Le FOREM les fonctions ouvertes qui leur correspondent. En outre, Brussels Airport House fonctionne comme « portail » ouvrant sur les services plus larges des intermédiaires du marché de l'emploi. Ainsi, à titre d'exemple, une collaboration très étroite est prévue avec « Airport Academy » qui offre des possibilités de formation dans des métiers aéroportuaires. A terme, Brussels Airport House entend également coopérer avec des écoles et d'autres centres éducatifs. Brussels Airport House fait ainsi fonction de réel centre de rencontre « in house » pour les entreprises actives à l'aéroport: grâce à son implantation physique à l'aéroport, celles-ci restent informées au sujet du marché de l'emploi (pour en savoir plus voir www.brusselsairportthouse.be).

Jobdatings

Le 'Jobdating' est l'un des outils les plus importants pour aider les chercheurs d'emploi de Bruxelles et de Wallonie à trouver un emploi en Flandre. Pendant un 'Jobdating', l'employeur présente sa propre entreprise ainsi que ses offres d'emploi. Les chercheurs d'emploi intéressés ont un premier entretien avec l'employeur. Ces actions offrent aux employeurs la possibilité de rencontrer un grand nombre de chercheurs d'emploi dans un même lieu et dans un temps déterminé. Quant aux chercheurs d'emploi, cela leur permet de défendre leur candidature en direct. Les conseillers bilingues du FOREM offrent un soutien aux demandeurs d'emploi à la préparation de leur candidature (CV en néerlandais ou carte de visite, simulation d'un mini-entretien d'embauche).

Inscription comme demandeur d'emploi auprès des autres partenaires de Synerjob

Chaque demandeur d'emploi est libre de s'inscrire sur le site internet des partenaires de Synerjob. Ceux-ci font la promotion active de cette possibilité auprès des demandeurs d'emploi à la recherche d'un emploi dans une autre région. Les conseillers bilingues du FOREM offrent un soutien aux demandeurs d'emploi wallons à l'inscription sur le site du VDAB.

Sans renforcement des compétences, rien ne va plus

Tous les membres de Synerjob savent que la formation – et pas seulement la formation en langues – est très importante. Les partenariats mis en place dans le cadre de Synerjob ont pour but de promouvoir le démarrage et le développement de projets de formation. Cette collaboration répond à la stratégie Synerjob et prépare les choix stratégiques de ceux qui influencent favorablement l'emploi interrégional.

Différents types de projets de formation sont en cours:

Des projets opérationnels

Avec une approche standard et des services communs et concordants.

Exemple: des formations ciblées de courte durée dans les différentes Régions du pays.

Des projets stratégiques

Ce sont notamment des projets liés aux **qualifications professionnelles**, le but étant de développer une procédure uniforme pour les qualifications professionnelles en Belgique au lieu d'approches qui diffèrent de Région en Région.

Le lien avec le marché du travail est évident dans le projet « Competent » et du « matching automatique » : partant des groupes 'métier' ou clusters du ROME v3, des profils 'métier' détaillés sont dressés et reliés à leurs exigences en termes de compétences générales et spécifiques. Cet outil servira sur le plan interrégional mais aussi en dehors de la Belgique et permettra une meilleure concordance entre l'offre et la demande sur le marché du travail.

Des projets concernent également le champ des **qualifications et du développement de la carrière professionnelle du personnel** de la formation professionnelle : des formateurs (plus âgés) qui veulent donner une nouvelle orientation à leur carrière ont besoin de compétences complémentaires afin de pouvoir coacher ou former leurs pairs.

Depuis quelques années, les partenaires Synerjob échangent de l'expertise, de la connaissance, du know-how en ce qui concerne la méthodologie du **web-learning et de l'e-coaching**.

La satisfaction d'offres d'emploi via l'évaluation et la formation, c'est le défi quotidien des opérateurs de formation professionnelle qui veillent à ce que l'employeur dispose du personnel adéquat et à ce que le manque de compétence soit gommé rapidement.

Une collaboration est également recherchée sur le plan sectoriel : chacun y gagne lorsque nous aboutissons à des modalités ou des contrats de collaboration uniformes, en accord avec les priorités fixées au sein de Synerjob et ce, dans les secteurs stratégiquement importants.

Le suivi des réseaux européens et des EFP (Enseignement et formation professionnels)

Le suivi et la participation active aux réseaux (Refernet, AEFP) sont importants pour le benchmarking, l'harmonisation et les accords réciproques, l'échange des bonnes pratiques ou la décision collective. Synerjob participe aux réseaux en tant que membre et fait valoir son influence lors des assemblées qui sont organisées.

Suivre une formation dans une autre Région

Les chercheurs d'emploi peuvent suivre des formations ou faire des stages en entreprise dans une autre Région. Tous les partenaires Synerjob concernés ont conclu un accord en juin 2009 déjà, pour permettre d'organiser ces actions de manière structurée. Un comité de pilotage interrégional, avec des représentants de tous les services concernés (VDAB, Le FOREM, BRUXELLES FORMATION et ADG) surveille le bon déroulement des actions.

Quelques chiffres pour 2015 :

- Nombre de chercheurs d'emploi du territoire ACTIRIS ayant suivi une formation au VDAB : 2.239.
- Nombre de chercheurs d'emploi du territoire ACTIRIS ayant suivi une formation à BRUXELLES FORMATION: 10.332.
- Nombre de chercheurs d'emploi du territoire ACTIRIS ayant suivi une formation au FOREM: 377.
- Nombre de chercheurs d'emploi du territoire ADG ayant suivi une formation au FOREM : 71.
- Nombre de chercheurs d'emploi du territoire Le FOREM ayant suivi une formation au VDAB : 277.
- Nombre de chercheurs d'emploi du territoire Le FOREM ayant suivi une formation à BRUXELLES FORMATION : 312.
- Nombre de chercheurs d'emploi du territoire Le FOREM ayant suivi une formation à l'ADG : 43.
- Nombre de chercheurs d'emploi du territoire VDAB ayant suivi une formation à BRUXELLES FORMATION : 484.
- Nombre de chercheurs d'emploi du territoire VDAB ayant suivi une formation au FOREM : 160

Formations en langues

Les formations en langues ont pris une place de premier plan dans la collaboration interrégionale en Belgique.

Les **chercheurs d'emploi wallons** sont encouragés à se présenter à des offres d'emploi en Flandre. En parallèle, un soutien linguistique préparatoire et d'accompagnement est prévu pour les chercheurs d'emploi disposés à travailler en Flandre.

Soutien préparatoire

Avec son « Plan Langues », Le FOREM veut, entre autres, stimuler la connaissance du néerlandais et la mobilité interrégionale. Celui-ci amène les chercheurs d'emploi disposés à travailler en Flandre au niveau linguistique requis. Des modules de base ou de consolidation sont prévus et proposés.

Dans ce cadre, les chercheurs d'emploi ont la possibilité de réaliser un stage en entreprise en Flandre pour une durée de 9 à 12 semaines. Ainsi, en 2015, près de 45 stagiaires ont testé leurs connaissances linguistiques dans un environnement professionnel en Flandre et une partie d'entre eux y ont décroché un emploi.

De plus, via le Plan Marshall, la Wallonie offre, depuis le 9 novembre 2011, à tous ses citoyens de plus de 18 ans la possibilité d'apprendre et de perfectionner leur connaissance d'une ou de plusieurs langues via des modules de formation, des immersions linguistiques en écoles de langues ou des stages en entreprises en Belgique ou à l'étranger.

Cet apprentissage peut également se faire par l'intermédiaire de la plateforme Wallangues qui offre des contenus en 4 langues : anglais, néerlandais, allemand et français.

Soutien d'accompagnement

Lors d'un recrutement, les employeurs flamands peuvent faire appel à un soutien linguistique, par l'intermédiaire du produit 'Nederlands op de werkvloer' (NODW) ou IBO-T (PFI avec langues). De façon plus générale, les partenaires de Synerjob collaborent afin d'échanger et de soutenir les bonnes pratiques (méthodologies, produits, expériences) dans le domaine des formations en langues.

Le **VDAB-Bruxelles** (Service régional bruxellois du VDAB) et **BRUXELLES FORMATION** organisent pour les chercheurs d'emploi bruxellois des formations en langues généralistes et spécialisées, liées aux secteurs. Le VDAB prospecte activement auprès des employeurs de la périphérie pour les motiver à employer des chercheurs d'emploi bruxellois, à travailler sur le niveau de langue demandé et à utiliser la méthode du 'jobdating'. Par exemple, à l'aéroport de Zaventem, les employeurs ont été contactés et il leur a été demandé d'être ouverts aux chercheurs d'emploi bruxellois. Dans cette optique, le VDAB a mis sur pied le 'luchthavenplan' (plan aéroport) avec un scan linguistique propre (à la fois pour les exigences liées aux offres d'emploi ouvertes mais aussi pour les chercheurs d'emploi désirant postuler) et un 'taalactieplan' (modules linguistiques courts préparatoires au recrutement et mise à disposition d'instructeurs en langues sur le lieu de travail après l'embauche, PFI et jobcoaching avec soutien linguistique).

La Sixième Réforme de l'Etat

Par le transfert de compétences en matière d'emploi et de formation qu'elle prévoit, la Sixième Réforme de l'Etat responsabilise davantage les entités fédérées mais leur offre surtout de nouveaux leviers.

Depuis lors, au sein de Synerjob et du Groupe de Travail dédié à la Régionalisation, les Régions organisent des échanges dans la perspective d'une bonne cohabitation – voire, parfois, d'une harmonisation - de leurs pratiques respectives dans ces nouvelles matières.

L'année 2015 s'inscrit dans la continuité et l'intensification de cette collaboration.

Notamment, les organismes ont élaboré, sur base d'un inventaire des matières devant faire l'objet d'accords formalisés entre elles, des projets de Protocoles destinés à veiller à la continuité des services publics au bénéfice des chercheurs d'emploi, tout en tenant compte des questions de mobilité interrégionale ou de modifications réglementaires à venir.

Dans le même esprit, un groupe de travail dédié aux stages et à la formation a été chargé d'analyser les conséquences, sur les usagers et sur les mesures en vigueur, du nouveau paysage institutionnel, dans des matières où les Communautés ont une place fondamentale.

Enfin, dès que nécessaire, une concertation est organisée en vue de proposer une position commune des membres de Synerjob aux institutions fédérales. Citons, à titre d'exemple, dans le cadre de la reprise par les Régions des ALE et de la prolongation du marché public relatif à l'émission des chèques ALE, la pérennisation d'un comité de suivi, lieu de rencontre entre les représentants régionaux, l'ONEm et la société émettrice. De même, l'importante concertation entre le Fédéral et les Régions relative au nouveau cadre normatif de la disponibilité des chercheurs d'emploi a été facilitée par des concertations préalables entre Régions.

L'année 2015 aura été l'année charnière, avant les reprises opérationnelles, des plus importants chantiers à déployer en 2016.

Synerjob goes international

Depuis quelques années déjà, la Commission européenne n'accorde plus qu'une seule voix à chaque État membre. C'est pourquoi Synerjob s'est proposé fin 2013 comme interlocuteur ou « point de contact unique » pour les programmes ENPES (European Network of Public Employment Services ou Réseau Européen des Services Publics de l'Emploi), EURES (EUROpean Employment Services) et Garantie pour la jeunesse. En outre, Synerjob assume depuis plusieurs années déjà le secrétariat exécutif de l'AMSEP.

Synerjob et l'Europe

Réseau européen des services publics de l'emploi

Les directeurs généraux des services publics de l'emploi (SPE) des Etats membres de l'UE se réunissent deux fois par an avec la Commission européenne pour discuter de l'avancement du programme de travail du réseau. Ce programme élaboré au niveau européen doit permettre de relever les défis rencontrés sur le marché du travail.

Lors d'une réunion extraordinaire en septembre 2014, le nouveau ENPES (European Network of Public Employment Services ou « Réseau européen des services publics de l'emploi ») fut lancé. Le président (M. Frank-Jürgen WEISE (D)) et la vice-présidente permanente (Mme Ankica PAUN JARALLAH (HR)) furent aussi désignés à cette occasion.

Les priorités du réseau sont les suivantes :

- contribuer à la lutte contre le chômage et atteindre les objectifs UE 2020 en obtenant, entre autres, un marché du travail et un matching professionnel transparents ;
- mettre en œuvre le plan de Garantie pour la jeunesse ;
- définir une norme de qualité pour les SPE ;
- soutenir une mobilité juste ;
- formuler des avis au niveau opérationnel à l'attention des décideurs nationaux et européens ;
- le benchlearning.

Le programme de travail pour 2014-2017 avait été approuvé lors de la réunion de décembre 2014 à Rome. Un point important de cette réunion a été le démarrage du processus de benchlearning. Le VDAB s'est laissé évaluer le premier pour la Belgique et le résultat s'est avéré fort positif.

Deux groupes de travail européens avaient été fondés :

- **Long Term Unemployment.** Pour le compte de Synerjob, le VDAB a activement participé à ce groupe de travail en vue de définir la contribution des PES. En outre, Synerjob a collaboré à l'élaboration de la recommandation européenne en formulant des remarques et des amendements.
- **Fair Mobility.** Pour le compte de Synerjob, le FOREM a activement participé à la formulation de la vision et de la contribution des PES.

En outre, Synerjob a activement participé au groupe de travail qui a remis à l'Employment Committee (EMCO) un avis concernant les nouvelles lignes directrices pour l'emploi (Employment Guidelines). Elle a également participé à l'élaboration d'une contribution intitulée « PES practices for the outreach and activation of NEETS ». Il convient également de signaler que le président de Synerjob, en sa qualité de membre du Conseil d'administration du réseau « ENPES » et ayant présidé le groupe de travail « PES as a conductor of partnerships between labour market actors », a remis lors de la PES Stakeholder Conference une contribution intitulée « Working together for a stronger European Labour Market ».

EURES

Le réseau EURES (EUROpean Employment Services) a été créé en 1993 par la Commission européenne. Il a pour vocation d'offrir des informations, des conseils et des services de recrutement/placement aux travailleurs et employeurs, ainsi qu'à tout citoyen désireux de tirer profit du principe de libre circulation des personnes. Sa finalité est de faciliter la mobilité intra-européenne.

La Décision 2012/733/UE institue une réforme qui vise à améliorer le fonctionnement du Réseau. Les objectifs de cette décision sont de faciliter les contacts entre chercheurs d'emploi et employeurs, cibler davantage les secteurs en pénurie, soutenir la mobilité des jeunes, augmenter le nombre de partenaires impliqués dans l'appui à la mobilité, améliorer la collaboration entre SPE et les autres acteurs en matière de mobilité européenne en leur permettant de faire partie du réseau.

Cette réforme a impliqué un certain nombre de décisions prises en 2014 concernant la composition du Bureau National de Coordination (National Coordination Office : NCO). Synerjob a été désigné comme point de contact unique (SPOC) entre la Commission européenne et les SPE belges concernant la préparation et le suivi des réunions EURES selon un système de rotation. Au vu du contexte institutionnel belge, il a également été décidé que chaque SPE belge agit comme « National coordination office » (NCO) au niveau régional, le NCO ayant pour rôle de veiller à la mise en œuvre de la Décision et des activités EURES sur son territoire.

En mars 2015, Synerjob a également fait savoir à la Commission que désigner un seul représentant pour le Conseil d'administration d'EURES n'était pas évident pour la Belgique, mais que par souci d'équilibre avec les autres états membres il était logique qu'elle ne dispose que d'un seul droit de vote à ce conseil d'administration. Le vote sera tenu par un seul représentant selon le même système de rotation que pour le SPOC, Synerjob s'assurera de préparer des positions communes. Les SPE de Synerjob autres que le représentant officiel ont la possibilité de participer aux réunions à leurs frais.

Le système de rotation a impliqué un changement de représentations en cours d'année. La Commission a été informée des modifications suivantes : la personne de contact pour SPOC est depuis juillet 2015 Marie-Kristine Vanbockestal (Administratrice générale, Le Forem), c'est également elle qui détient le vote lors du conseil d'administration d'EURES.

Tout au long de 2015, les SPE ont veillé à tenir leurs engagements pour assurer une communication unique avec la Commission et préparer des réponses communes. Ceci s'est concrétisé par :

- L'encodage unique d'un plan d'activités national Eures pour la Belgique.
- La mise à jour coordonnée des informations sur le marché de l'emploi et sur les conditions de vie et de travail en Belgique.
- Une réponse coordonnée sur les questionnaires concernant la mise en œuvre de la réforme et les stages et apprentissages.
- La préparation des réunions de groupe de coordination et du conseil d'administration d'EURES.

En 2015, Synerjob a par ailleurs continué la mise en œuvre de la réforme à deux niveaux :

1. Ouverture du réseau aux partenaires sociaux

Sur base des décisions prises en 2014, Synerjob a poursuivi les travaux entamés en vue de permettre aux partenaires sociaux de faire partie du réseau en tant que partenaires associés d'EURES.

Synerjob a opté pour la signature d'une convention de partenariat comme système de désignation d'autres organisations comme partenaires associés du réseau.

En 2015, une convention a été rédigée, validée par les instances juridiques des SPE et proposée à la signature des instances régionales des partenaires sociaux.

2. Adoption d'un nouveau règlement EURES

La Commission européenne a souhaité poursuivre la réforme du réseau EURES en modifiant le cadre réglementaire applicable à EURES par l'adoption d'un nouveau règlement. Ce nouveau règlement est le résultat d'un compromis. Il a été arrêté en décembre 2015 sous la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne. La procédure législative se poursuivra en 2016. Le texte entrera en vigueur en mai 2016.

Tout au long de 2015, Synerjob a suivi les négociations, entre les Etats membres, menées au sein des différentes instances européennes. Les SPE belges ont pu exprimer leur remarques et avis via la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'UE.

Le Groupe de travail chargé de cette mission a veillé à ce que le compromis final rencontre les positions adoptées par Synerjob au cours de l'année 2014.

L'emploi des jeunes et la Garantie pour la jeunesse (GJ)

Tout au long de l'année 2015, Synerjob a poursuivi à la fois ses engagements européens en tant que « SPOC » GJ pour la Belgique auprès de la Commission, mais aussi ses actions transversales entre SPE belges visant à favoriser l'emploi des jeunes.

A. Dans le cadre européen, les membres de Synerjob, sous le pilotage du FOREM (jusqu'en juin 2015) et d'ACTIRIS (à partir de juillet 2015) ont coordonné les actions suivantes :

- "Data collection for monitoring of Youth Guarantee schemes 2014" (Rapport GJ 2015).
- Le Conseil a chargé la Commission de suivre l'implémentation de la GJ dans les différents pays européens ainsi que ses différents indicateurs afférents.
Ce suivi est réalisé dans le cadre de la surveillance multilatérale de EMCO en lien avec le semestre européen.
- Un premier exercice de récolte des données 2014 a été effectué de juin à septembre 2015 pour l'ensemble des pays européens. La récolte des données du monitoring GJ belge a été coordonnée par le SPF Emploi et les Régions (via Synerjob).
- La Belgique a reçu le feedback de ce premier exercice lors de la réunion EMCO des 10-12 décembre 2015 ainsi que lors de la réunion du 10 décembre des coordinateurs GJ (ACTIRIS) de la DG Emploi.
- Participation au Mutual Learning Programme Expert workshop In Slovenia (9/11) : «Measures to address labour market segmentation» organisé par la DG Emploi de la Commission. Présence du FOREM et de la coordination GJ de Synerjob (ACTIRIS) et du ministère flamand de l'emploi en concertation avec le VDAB.
- Participation au PES Network : "The Implementation of the Youth Guarantee - Challenges and success factors" - 'Sustainable activation of NEETs'. Conférence organisée par la DG Emploi à Bruxelles le 09/12. Participation d'ACTIRIS, du VDAB et du FOREM.
- Participation à la réunion des coordinateurs GJ nationaux (28 états membres) organisée par la DG emploi à Bruxelles le (12/12).
- Préparation du « Data collection for monitoring of Youth Guarantee schemes 2015 » rapport 2016.
- Sur base des remarques et commentaires relatifs à l'exercice précédent, les membres de Synerjob et du SPF Emploi ont défini une nouvelle méthodologie de travail et une planification stricte devant conduire à une amélioration du résultat global de récolte des données qui est prévue le 1er juin 2016.
- Préparation du Learning Exchange – Neet's Outreach qui sera organisé en Belgique en septembre 2016. Il s'agit d'un événement réduit (25 participants) d'échanges de bonnes pratiques réunissant des partenaires européens (2 ou 3 maximum) et des opérateurs de terrain (Flandre et Bruxelles) actifs sur les Neet's non inscrits auprès des SPE.

- Préparation de la réponse au « Questionnaire DG Emploi sur l'implémentation de la YG en 2015 » (rapport 2016).
- La DG Emploi a demandé, en décembre 2015, à la Belgique de remplir le questionnaire en ligne sur l'implémentation de la YG. Une seule réponse était attendue pour l'ensemble des plans d'actions Belges pour le 28/02.
- Vu la spécificité des plans d'actions et leur mode de gouvernance à géométrie variable, Synerjob a proposé une modalité de travail (opérationnelle et politique) en vue de coordonner avec les cabinets et les membres de la Représentation permanente belge auprès de la commission la réponse belge à introduire pour le 28/02/2016.

B. Au niveau des actions transversales menées entre les membres de Synerjob, on retiendra spécifiquement en 2015 :

- L'Organisation du séminaire SYNERJOB : « The Neet's need us » organisé conjointement avec la Représentation de la Commission européenne en Belgique le 23 avril 2015.
Cet événement a réuni l'ensemble des ministres de l'emploi issus des Régions et du Fédéral ainsi que de nombreux intervenants et spécialistes étrangers et belges.





- Préparation de la Convention de Collaboration établie entre les membres de Synerjob et Alliance for Youth in Belgium.

Cette convention a pour objet la mise en place d'une collaboration dans le cadre de l'engagement de personnel répondant aux besoins des employeurs membres de l'Alliance for Youth in Belgium en lien avec les objectifs spécifiques de cette Alliance en vue d'affirmer leurs responsabilités sociétales à l'égard des jeunes. Dans une logique de complémentarité, les organismes publics belges d'emploi et de formation s'engagent à proposer aux employeurs membres de l'Alliance for Youth in Belgium une offre de services intégrée répondant à leurs besoins en ressources humaines et permettant de faciliter l'accès à l'emploi et aux stages des jeunes chercheurs d'emploi.

La date de signature de la convention a eu lieu le 27 janvier 2016.

AMSEP (Association Mondiale des Services d'Emploi Publics)

C'est quoi, l'AMSEP?

Cette association offre une plateforme de contact aux directeurs généraux et experts des services publics de l'emploi du monde entier. Résultat : des échanges de bonnes pratiques, des formations, des collaborations étroites entre services publics de l'emploi, etc.

Le soutien qu'offre Synerjob à l'AMSEP

Le secrétariat général de cette association mondiale est basé à Bruxelles, dans les locaux du VDAB, et est soutenu par Synerjob. Tous les services publics de l'emploi en Belgique sont membres de l'AMSEP à travers Synerjob. L'aisbl met également ses juristes et ses experts à disposition afin de soutenir l'AMSEP en général et le secrétariat en particulier.

Le secrétariat est dirigé par Madame Lenka Kint, qui est détachée par le VDAB.

Par l'intermédiaire de ses membres, Synerjob participe aux réunions de gouvernance (conseil d'administration, comité exécutif, assemblée générale).

Synerjob en tant que membre actif de l'AMSEP

Lors de chaque séance du Conseil d'Administration de Synerjob, la Executive Secretary de l'AMSEP présente un rapport sur les développements au sein de cette organisation. Les membres de Synerjob restent ainsi parfaitement informés des activités de l'AMSEP dans le monde et ils apprennent de première main quelles activités sont les plus intéressantes pour y participer, ce qu'ils font d'ailleurs régulièrement.

En 2015, Synerjob a organisé un séminaire AMSEP intitulé « Breaking news from European PES: Challenges we face in 2015 ». Les membres européens de l'association se sont réunis pour réfléchir ensemble à des sujets tels que la compétence fondée sur le profilage, les services numériques et mixtes et la relation avec l'employeur. L'AMSEP se trouve à un tournant de son évolution. C'est pourquoi son avenir doit faire l'objet d'une réflexion approfondie. À la suite du congrès mondial de l'AMSEP en mai 2015, un groupe de travail a été mis en place avec pour mission de réfléchir à sa stratégie à long terme. Ce groupe de travail est présidé par M. Fons Leroy, le président de Synerjob. Les résultats de ces réflexions seront présentés au Conseil d'administration de l'AMSEP, qui se tiendra en novembre 2016 au Japon.

Valeur ajoutée pour Synerjob

Il va sans dire que cette étroite coopération présente aussi des avantages pour Synerjob.

Ainsi, l'AMSEP a copublié en 2015 avec l'IDB (Interamerican Development Bank) et l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) le livre « The World of Public Employment Services ». Ce livre fait notamment état des résultats de l'enquête menée en 2014 auprès des services publics de l'emploi du monde entier. Hormis l'AMSEP, aucune autre organisation au monde ne dispose d'une base de données aussi conséquente et détaillée sur l'emploi et les services publics de l'emploi.

L'AMSEP collabore avec des organisations telles que le BIT (Bureau international du Travail) et la Commission européenne – tous deux occupent en outre un poste d'observateur au sein de l'AMSEP –, l'OCDE, l'Union africaine, l'IDB, la CIETT (Confédération internationale des Services privés pour l'Emploi) et désormais aussi la Banque mondiale. Les liens étroits qui unissent l'AMSEP et ces organisations sont également profitables à Synerjob.

Annexes

Adresses

Adresses des membres institutionnels de Synerjob au 31/12/2015

VLAAMSE DIENST VOOR ARBEIDSBEMIDDELING EN BEROEPSOPLEIDING (VDAB),
Extern Verzelfstandigd Agentschap met rechtspersoonlijkheid
(agence autonomisée externe dotée d'une personnalité juridique),
siège social à 1000 BRUSSEL, Boulevard de l'Empereur 11,
représenté par Fons Leroy, administrateur délégué.

OFFICE WALLON DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI (Le FOREM),
institution de droit public catégorie B,
siège social à 6000 CHARLEROI, boulevard Tirou 104,
représenté par Marie-Kristine VANBOCKESTAL, administratrice générale.

OFFICE REGIONAL BRUXELLOIS DE L'EMPLOI (ACTIRIS),
institution de droit public catégorie B,
siège social à 1000 BRUXELLES, Boulevard Anspach 65,
représenté par Grégor CHAPELLE, directeur-général.

ARBEITSAMT DER DEUTSCHSPRACHIGEN GEMEINSCHAFT (ADG),
institution de droit public catégorie B,
siège social à 4780 SANKT VITH, Vennbahnstrasse 4/2,
représenté par Robert NELLES, administrateur délégué.

BRUXELLES FORMATION, institution de droit public catégorie B,
siège social à 1180 BRUXELLES, Rue de Stalle 67,
représenté par Olivia P'TITO, directrice générale.

Adresse du Siège de l'asbl Synerjob :

asbl Synerjob
Boulevard de l'Empereur 11
1000 BRUXELLES

Site internet de l'asbl Synerjob :

www.synerjob.be

Membres du Conseil d'Administration de Synerjob au 31/12/2015

VDAB

Fons LEROY, président
Mireille GILLEBEERT

Le FOREM

Marie-Kristine VANBOCKESTAL, vice-présidente
Basilio NAPOLI, contrôleur financier
Noël SCHERER

ACTIRIS

Grégor CHAPELLE, secrétaire

ADG

Robert NELLES, trésorier

BRUXELLES FORMATION

Olivia P'TITO, contrôleur financier

Dates des séances en 2015

Conseil d'administration

15 janvier 2015
19 mars 2015
18 juin 2015
17 septembre 2015
30 novembre 2015

Assemblée générale

18 juin 2015